

# Règlement Intérieur AGAC

En plus de nos statuts il est nécessaire d'apporter certaines précisions quant à notre fonctionnement et manière de travailler. Le conseil d'administration a décidé la mise en place du Règlement Intérieur ci-dessous :

1 - Les réunions au local ont pour but de transmettre et d'apporter un soutien aux personnes demandeuses.

2 - Aucun relevés ne sera mis en vente. Les adhérents pouvant à loisirs consulter ces derniers dans nos locaux à Valleraugue lors de nos journées d'ouverture.

3 - Les dates de permanence mensuelles sont programmées et affichées sur le site internet. Si, il y a une annulation de réunion pour un motif exceptionnel, les adhérents seront prévenus en temps voulu sur le site internet.

4 - L'AGAC peut participer à des expositions. Ces expositions demandent la présence de plusieurs personnes pour tenir notre stand. Il est souhaitable que chacun, puisse dans la mesure du possible, nous aider à l'installation et en participant à ces expositions. L'association désirant participer à certaines manifestations peut sur avis du CA prévoir des indemnités.

5 - Les cotisations annuelles sont à payer avant le 31 Janvier. Les adhérents qui ne sont pas à jour au 30 juin seront avisé par courriel et n'auront plus accès au site. Les paiements en cours d'année sont pour l'année en cours. Les cotisations peuvent être payées par chèque à l'ordre de L'Association des Généalogistes Aigoual Cévennes et envoyées à l'association :

1 rue de la Bagatelle

30570 Valleraugue Val d'Aigoual

Ou par virement bancaire, **le numéraire n'étant pas souhaité pour causes de procédures bancaires compliquées.**

Le montant de la cotisation est fixé par le conseil d'administration et est proposé au vote lors de l'assemblée générale.

6 - Notre siège social est officiellement à la mairie de Valleraugue. La commune met gracieusement à notre disposition des locaux municipaux au 1, rue de la Bagatelle, 30570 Valleraugue Val d'Aigoual. Il est évident que nous devons tenir ces locaux dans un parfait état et nous comptons sur les adhérents pour ce faire.

7 - Les documents administratifs (statuts, règlement, compte-rendu ...) de l'association sont disponibles sur simple demande les jours de permanence au local.

8-Nous avons une bibliothèque fournie dans beaucoup de domaine composé de livres qui ne sont plus commercialisés mais qui n'est consultable que sur place.

Pour Le Conseil d'Administration

Le Président



Le secrétaire

